



ASVB MURS-ERIGNE
Chemin de Bellevue
49 610 MURS-ERIGNE

à

Objet : Convocation à l'assemblée générale de l'ASVB MURS-ERIGNE

Chères licenciées, chers licenciés,

Comme tous les ans, je vous invite à participer à l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'ASVB Mûrs-Érigné qui se tiendra le **JEUDI 23 JUIN 2022 à partir de 19h00.**

Cette année nous avons décidé de vous proposer une formule un peu exceptionnelle et, nous espérons, conviviale, à savoir délocaliser cette assemblée générale en plein air sur le site de l'étang de Mozé sur Louet où nous pratiquons le beach-volley sur la période estivale.

Bien sûr, en cas de météo défavorable, repli à la salle des Grands Moulins, sous le préau, pour une formule plus habituelle à la même heure, nous vous tiendrons informé par mail le cas échéant.

L'ordre du jour sera le suivant :

- Emargement de la liste des présents et vérification des pouvoirs (merci d'arriver dans le ¼ d'heure précédent svp),
- Rapport moral,
- Rapport financier,
- Informations sur la saison prochaine,
- Recueil de candidatures éventuelles pour intégrer le bureau / élection le cas échéant.

Je vous rappelle qu'en cas d'empêchement, il est impératif de se faire représenter par un autre membre de l'association muni du pouvoir ci-dessous, rempli et signé des deux parties.

Je vous rappelle également que les résolutions proposées seront adoptées à la majorité simple des membres présents ou représentés.

A L'ISSUE DE CETTE AG "CHAMPETRE", NOUS PROLONGERONS LA SOIREE PAR UN PIQUE-NIQUE SUR PLACE POUR CEUX QUI LE SOUHAITENT ET PRATIQUERONS LE VOLLEY SUR SABLE ET/OU SUR HERBE !

A Mûrs-Erigné, le 7 juin 2022
Le président



Je soussigné(e)donne pouvoir àpour me représenter à l'assemblée générale annuelle du **JEUDI 23 JUIN 2022** de l'ASVB Murs-Erigné afin de délibérer et prendre part aux votes à ma place sur les questions portées à l'ordre du jour.

Fait àle

Signature du mandant / signature du mandataire



ASVB MURS-ERIGNE
Chemin de Bellevue
49 610 MURS-ERIGNE

Objet : Convocation à l'assemblée générale extra-ordinaire de L'ASVB MURS-ERIGNE

Chères licenciées, cher licenciés,

Dans le cas où le quorum n'est pas atteint à l'assemblée générale ordinaire prévue le **JEUDI 23 JUIN 2022 à 19h00**, nous vous informons que l'assemblée générale extraordinaire à suivre se tiendra le **JEUDI 23 JUIN 2022 à 19h15**.

L'ordre du jour sera identique, à savoir :

- Emargement de la liste des présents et vérification des pouvoirs (merci d'arriver dans le ¼ d'heure précédent svp),
- Rapport moral,
- Rapport financier,
- Informations sur la saison prochaine,
- Recueil de candidatures éventuelles pour intégrer le bureau / élection le cas échéant.

Je vous rappelle que les résolutions proposées seront adoptées à la majorité simple des membres présents ou représentés.

A Mûrs-Erigné, le 7 juin 2022